

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE JEUDI

ABONNEMENTS :

MONACO - FRANCE - ALGERIE - TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

DIRECTION et REDACTION :
au Ministère d'État

ADMINISTRATION :
à l'Imprimerie de Monaco, Place de la Visitation

INSERTIONS :

Annonces : 3 francs la ligne
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
S'adresser au Gérant, Place de la Visitation

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE**

Visite de S. M. le Roi de Suède.
Mission Extraordinaire envoyée auprès de S. A. S. le Prince par S. M. le Roi des Belges.

PARTIE OFFICIELLE

(Lois - Ordonnances - Décisions - Arrêtés)
Ordonnance Souveraine convoquant le Conseil National en Session Extraordinaire.
Ordonnance Souveraine accordant l'exequatur à un Consul.
Arrêté ministériel nommant un Garde-Jardins.
Arrêté ministériel conférant l'honorariat à un fonctionnaire.
Arrêté ministériel nommant un Membre du Bureau de Bienfaisance.
Erratum à l'Arrêté Municipal du 7 février 1935.

PARTIE NON OFFICIELLE

(Avis - Communications - Informations)
CONFÉRENCES ET CONGRÈS :
Comité Permanent de l'Office International d'Hygiène Publique (suite).

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Avis relatif aux listes électorales de la Chambre Consultative.
Publication du septième volume des Lois Usuelles.

INFORMATIONS

Visites de Leurs Altesses Sérénissimes à l'Exposition d'Artisanat Danois.
Gala de la Légion d'Honneur.
Manifestation de sympathie.
Société de Conférences. — J.-S. Bach, par M. Montillet. — Alphonse Daudet et la Provence, par le Lieutenant-Colonel Bernard.
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE

Theâtre de Monte-Carlo. — Rigoletto ; Orphée.
Dans les Concerts.

MAISON SOUVERAINE

S. M. le Roi Gustave V de Suède, accompagné du Comte Bonde, Secrétaire Particulier, Ministre Résident, est venu, dimanche dernier dans l'après-midi, faire visite à S. A. S. le Prince.

Les honneurs militaires ont été rendus au Roi à Son arrivée au Palais de Monaco.

Dans la Cour d'Honneur, S. M. le Roi Gustave V a été reçu par le Chef d'Escadron Bernard, Commandant du Palais, et par le Chef d'Escadrons Millescamps, Aide de camp du Prince, qui a introduit Sa Majesté auprès de Son Altesse Sérénissime.

L'entrevue du Roi et du Prince a duré plus d'une demi-heure.

A Son départ, S. M. le Roi de Suède a été accompagné jusqu'à Sa voiture par le Prince Souverain.

Les mêmes honneurs qu'à Son arrivée ont été rendus à S. M. Gustave V par la garde du Palais.

Les Membres de la Mission Extraordinaire envoyée auprès de S. A. S. le Prince, par Sa Majesté le Roi des Belges, pour faire part du décès de S. M. le Roi Albert I^{er} et de l'avènement au Trône de S. M. le Roi Léopold III, sont arrivés à Monaco, le mardi 12 février par le rapide de 11 h. 12.

Cette Mission était composée du Comte de Béthune-Hesdigneul, accompagné du Comte Robert de Changy, du Baron André van den Branden de Reeth, Capitaine au 1^{er} Régiment de Guides, et du Comte Eugène de Béthune-Hesdigneul.

Le Commandant Millescamps, Aide de camp de S. A. S. le Prince Souverain, avait été chargé de recevoir officiellement à la descente du train et de saluer, au nom de Son Altesse Sérénissime, les Membres de la Mission.

M. Bouvier, Consul de Belgique à Monaco, était également présent à la gare.

Les envoyés de S. M. le Roi des Belges ont été conduits par le Commandant Millescamps, au Palais où ils étaient les hôtes du Prince.

Les honneurs ont été rendus à la Mission à son arrivée au Palais, où le Comte de Maleville, Ministre Plénipotentiaire de S. A. S. le Prince à Bruxelles, l'attendait dans la Salle des Glaces.

Après les présentations, les Envoyés Extraordinaires de S. M. le Roi des Belges ont été introduits auprès de Son Altesse Sérénissime dans la Salle des Gardes.

Le Ministre de Monaco auprès de S. M. le Roi des Belges a présenté à S. A. S. le Prince le Comte de Béthune-Hesdigneul, Chef de la Mission, qui a présenté, à son tour, les personnalités qui l'accompagnaient.

L'Ambassadeur Extraordinaire, après avoir remis ses Lettres de créance, a prononcé l'allocation suivante :

Monseigneur,

J'ai l'honneur de présenter à Votre Altesse Sérénissime les lettres par lesquelles le Roi, mon Auguste Souverain, m'accrédite auprès d'Elle en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire en mission spéciale.

Le Roi a été très touché de la part que Votre Altesse Sérénissime a prise à Son deuil et à celui de la Belgique. Il Lui est particulièrement reconnaissant de s'être fait représenter aux funérailles de Sa Majesté le Roi Albert.

Sa Majesté m'a chargé d'exprimer à Votre Altesse Sérénissime Ses sentiments de très profonde gratitude.

La Belgique et la Principauté de Monaco sont unies par une ancienne et inaltérable amitié. Beaucoup de mes compatriotes jouissent de l'hospitalité monégasque. Sous la direction éclairée de ses Souverains, Monaco est devenu l'un des centres artistiques et scientifiques de l'Europe. L'œuvre scientifique accomplie par l'Auguste Père de Votre Altesse Sérénissime inspire à tous une profonde admiration.

En me confiant la mission de notifier à Votre Altesse Sérénissime Son avènement au Trône, mon Auguste Souverain m'a prescrit d'affirmer Son vif désir de maintenir et de resserrer les excellentes relations qui existent si heureusement entre les deux pays.

Sa Majesté m'a chargé d'offrir à Votre Altesse Sérénissime les vœux ardents qu'Elle forme pour Son bonheur personnel et la prospérité de la Principauté de Monaco.

Votre Altesse Sérénissime me permettra sans doute de Lui dire combien je suis honoré d'avoir été choisi pour être auprès d'Elle l'interprète des sentiments de Sa Majesté le Roi Léopold III ?

C'est dans cette pensée, Monseigneur, que je dépose aux pieds de Votre Altesse Sérénissime l'hommage de mon très profond respect.

Le Prince Souverain a répondu en ces termes :

Monsieur l'Envoyé Extraordinaire,

Il m'est particulièrement agréable de vous accueillir et de recevoir les Lettres vous accréditant auprès de moi en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire de Sa Majesté le Roi Léopold III, pour une double mission.

J'ai profondément ressenti le deuil qui a frappé si douloureusement la Famille Royale, à laquelle m'attachent tant de liens et de souvenirs, et la Belgique, en la Personne de Sa Majesté le Roi Albert I^{er}, dont j'ai pu apprécier les hautes vertus dans les heures difficiles que j'ai vécues moi-même.

Formé au noble exemple du Roi Chevalier et de Sa Majesté la Reine Elisabeth, Votre Auguste Souverain, le Roi Léopold III sera le noble Successeur de Son vénéré Père pour conduire les destinées de la Belgique si dignement et si sûrement placées dans Ses mains.

Vous voudrez bien, Monsieur l'Envoyé Extraordinaire, offrir à Sa Majesté les vœux ardents que je forme pour Son bonheur personnel et pour la prospérité de la Belgique à laquelle la Principauté est unie par une ancienne et inaltérable amitié.

En vous choisissant pour me faire part de Son avènement, le Roi des Belges montre combien Il désire que cette mission soit accomplie de la façon la plus gracieuse : je Lui en suis très reconnaissant.

Son Altesse Sérénissime s'est entretenue avec Ses hôtes pendant quelques instants et, avant de se retirer, a remis la Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles à S. Exc. le Comte de Béthune-Hesdigneul, la Cravate de Commandeur au Comte de Changy, la Croix d'Officier au Capitaine Baron van den Branden de Reeth et la Croix de Chevalier au Comte Eugène de Béthune-Hesdigneul.

A 13 heures, le Prince Souverain, assisté de la Princesse Héritière, a offert un déjeuner intime auquel étaient conviés : S. Exc. l'Ambassadeur Extraordinaire et la Comtesse de Béthune-Hesdigneul, M. et M^{me} Bouvier, le Comte de Changy, le Comte de Maleville, le Capitaine Baron van den Branden de Reeth, le Comte E. de Béthune-Hesdigneul, M. le Professeur de La Pradelle, la Comtesse de Baciocchi, M. Mauran, le Docteur Louët, le Commandant Millescamps et M. Mélin.

Le soir, à 20 heures, Leurs Altesses Sérénissimes le Prince Souverain et la Princesse Héritière recevaient à dîner : S. Exc. l'Ambassadeur Extraordinaire et la Comtesse de Béthune-Hesdigneul, M. Bouvier, S. Exc. le Ministre d'Etat et M^{me} Bouilloux-Lafont, la Vicomtesse de Lantsheere, le Comte de Changy, S. Exc. le Comte de Maleville, le Baron van den Branden de Reeth, le Comte E. de Béthune-Hesdigneul, la Comtesse de Baciocchi, S. Exc. le Ministre Plénipotentiaire et M^{me} Mauran, le Docteur Louët, le Commandant et M^{me} Millescamps, M. et M^{me} Mélin, le Général Weiller et le Commandant Bernard.

Le lendemain mercredi, la Mission a pris congé de S. A. S. le Prince à l'issue du déjeuner.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 1.691

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 26 de l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911 ;

Vu l'article 2 — alinéas 2 et 3 — de l'Ordonnance du 15 avril 1911, sur le fonctionnement du Conseil National ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Le Conseil National est convoqué en session extraordinaire pour le lundi 11 février 1935.

ART. 2.

L'ordre du jour de cette session est ainsi fixé :

- 1° Budget 1935 ;
- 2° Projet du Gouvernement concernant le Téléphone automatique ;
- 3° Communications du Gouvernement.

ART. 3.

La session extraordinaire prendra fin le lundi 25 février 1935.

ART. 4.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le sept février mil neuf cent trente-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 1.692

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Commission en date du 16 janvier 1935, par laquelle Sa Majesté le Roi de Suède a nommé M. Michel Fontana Son Consul dans Notre Principauté ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Michel Fontana est autorisé à exercer les fonctions de Consul de Suède à Monaco et il est ordonné à Nos Autorités administratives et judiciaires de le reconnaître en la dite qualité.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le huit février mil neuf cent trente-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'Ordonnance Souveraine du 3 juin 1933 constituant le Statut des Fonctionnaires, agents et employés de l'ordre administratif ;

Vu la délibération, en date du 29 janvier 1935, du Conseil de Gouvernement ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Abbona Louis est nommé garde-jardins.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et Affaires diverses est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le trente et un janvier mil neuf cent trente-cinq.

Le Ministre d'Etat,
M. BOUILLOUX-LAFONT.Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu l'article 29 de l'Ordonnance Souveraine du 2 juin 1933 constituant le Statut des Fonctionnaires et agents de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 29 janvier 1935 ;

Arrêtons :

L'honorariat est conféré à M. Roux Alfred, ancien Sous-Chef de la Sûreté.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le huit février mil neuf cent trente-cinq.

Le Ministre d'Etat,
M. BOUILLOUX-LAFONT.Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,
Vu les articles 1 et 3 de la Loi n° 36 du 15 novembre 1920, portant création d'un Bureau de Bienfaisance ;

Vu l'Arrêté Ministériel du 26 décembre 1933 nommant les Membres de cette Assemblée pour une période de trois ans ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 29 janvier 1935 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. le Docteur Corniglion, Président du Conseil d'Administration de la « Fondation Hector Otto », est nommé Membre du Bureau de Bienfaisance, en remplacement de M. Walker, décédé.

ART. 2.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le huit février mil neuf cent trente-cinq.

Le Ministre d'Etat,
M. BOUILLOUX-LAFONT.

ERRATUM à l'Arrêté Municipal du 7 février 1935 concernant le droit fixe d'abatage et les droits d'introduction des viandes.

Lire, Article Premier : Le droit fixe d'abatage perçu à l'Abattoir de Monaco, en vertu de l'Arrêté Municipal du 18 mars 1929, cessera d'être appliqué à dater du 1^{er} mars 1935.

PARTIE NON OFFICIELLE

CONFÉRENCES ET CONGRÈS

Comité Permanent de l'Office International
d'Hygiène Publique

Session Ordinaire d'Octobre 1934

(SUITE)

Peste. — Les données recueillies dans les sessions antérieures sur l'évolution récente et la situation actuelle de la peste humaine et la peste des rongeurs domestiques et sauvages en Afrique ont été complétées par des informations concernant la colonie portugaise de l'Angola. Venue de Lisbonne en 1920, la peste humaine y a touché plus ou moins les ports du littoral jusqu'en 1927, et elle a aussi diffusé vers l'intérieur, en suivant notamment le chemin de fer de Loanda à Malange. Dans certaines localités

(Novo-Redondo), l'épidémie a été arrêtée par la destruction des huttes par le feu et le déplacement d'un quartier indigène. On a reconnu que la vaccination en masse assurait une protection collective et méritait d'être employée. En 1932, une migration de gerbilles pesteuses venant de l'Afrique du Sud remontait vers le nord à une vitesse de 200 milles par mois ; la vague s'est arrêtée, sans apparition de peste humaine. Un effort considérable avait été fait pour arrêter la progression, même au delà des frontières de l'Angola, par tous les moyens utilisables. En 1933 une épizootie a éclaté à Catete sans cas humains ; en 1934, une épidémie s'est produite à Lobito (32 cas humains) ; ces deux foyers étaient d'origine intérieure.

Dans l'Ouganda et le Kenya, il y a eu de 1929 à 1933 une diminution progressive de la peste, en relation avec l'amélioration de l'hygiène rurale. Pour l'Ouganda, le chiffre global est tombé de 5.960 cas en 1929, à 858 en 1933. Il paraît exister un lien entre l'apparition de la peste dans une région et son invasion par le rat noir *Rattus rattus kijabius* ; les rongeurs des champs ne joueraient, sauf exception, aucun rôle. Les résultats, au point de vue de la prophylaxie de la peste, des campagnes de destruction des rats semblent douteux. La puce *Xenopsylla brasiliensis* est le vecteur principal, *X. cheopis* venant ensuite.

En Afrique Occidentale française, il semblait en 1932 et 1933 que l'emploi combiné des vaccins et de la destruction systématique des rats avait donné des résultats de nature à faire prévoir l'extinction de la peste au Sénégal et dans la circonscription de Dakar. En 1934, la courbe est, sans motif connu, remontée au niveau antérieur à cette période favorisée. A Madagascar, 12.500 vaccinations ont été effectuées, sans incident, avec le virus vivant constitué par une souche pesteuse spontanément atténuée, qui vaccine parfaitement le cobaye. Les résultats de cette expérience sont encourageants, mais elle devra être poursuivie sur une plus grande échelle. Quelques cas de peste se sont produits chez des vaccinés, mais peut-être le vaccin n'était-il plus assez frais et avait-il perdu sa vitalité. Des essais de vaccination avec une souche pesteuse atténuée, portant jusqu'ici surtout sur le cobaye et le rat, sont aussi en cours à Bandoeng (Java).

Une épidémie de peste a éclaté en 1933 dans le Mandchoukouo, la plus grave qui ait sévi dans cette région depuis 1920-1921 (1.800 cas, 1.546 décès). On croyait la peste endémique seulement dans la partie orientale de la Mongolie Intérieure ; il apparaît maintenant que l'endémicité existe dans la province de Nungan en Mandchourie. La moitié environ des cas semblent avoir été de la forme bubonique ; il y a eu beaucoup de formes septicémiques, sans gonflement des ganglions, et un nombre qu'on ne peut évaluer de cas de peste pneumonique. Dans un de ces derniers, il n'y avait pas de bacille pesteux dans le sang du cœur ; la mort était survenue avant la phase septicémique. La période d'incubation a été établie dans 8 cas de peste bubonique ; elle a atteint 7 jours au maximum.

Une longue enquête très instructive a été faite sur la peste dans la vallée de Cumbum, au Sud-Est de la Présidence de Madras, où il y a eu, de 1926 à 1933, 11.191 cas, pour une population de 300.000 habitants. Le rat prédominant y est le rat noir ; on a trouvé quelques rongeurs sauvages infectés (1 gerbille, 1 écureuil, 2 souris des champs) : ces animaux sont peu dangereux, parce qu'ils ont peu de puces. Parmi les rats pris au piège (plus de 7.000), 62,8 p. 100 étaient des femelles : il ne s'est donc pas vérifié que le piège supprime surtout des mâles et favorise la pullulation des rats. Des expériences ont montré que la puce à jeun peut rester infectante 29 jours (température moyenne, 26°5) ; mais le virus s'atténue. La destruction des rats dans les terriers par le cyanagas a été suivie de disparition assez longue ou de diminution de la peste dans 36 localités sur 38 ; il n'y a cependant pas encore la certitude absolue que ce n'était pas une simple coïncidence. — On a observé la grande sensibilité à la peste du caméléon.

Choléra. — Dans les examens des selles de pèlerins provenant du Hedjaz, qui ont été effectués à la station quarantenaire de Tor dans les années 1930 à 1934, sur 39.217 échantillons de selles, il a été découvert 26 vibrions agglutinables du type El Tor et 188 vibrions non agglutinables. Les chiffres ont

été élevés en 1934. Le Docteur Doorenbos, Directeur du Laboratoire du Conseil Sanitaire Maritime et Quarantenaire d'Egypte, considère ces vibrions, notamment ceux qui sont agglutinables, comme des variantes du vibron cholérique vrai ; mais, en l'absence de tout cas suspect de choléra au campement de Tor, il admet que ces vibrions ne montrent aucune tendance à redevenir cholérigènes. La *Commission du Choléra*, après délibération, n'a pas accepté que les vibrions de Tor puissent être qualifiés de vibrions cholériques vrais ; même s'ils sont des variantes de ces derniers, ils n'en possèdent pas tous les caractères et il n'a jamais été démontré qu'ils puissent produire le choléra, propriété essentielle du vibron cholérique. De même, la Commission rejette l'appellation de vibron cholérique *type endémique*, parce que la réversion d'un vibron de Tor en vibron cholérigène n'a pas été constatée et que les vibrions, distincts du vibron vrai, que l'on rencontre dans les régions endémiques, peuvent être soit semblables au vibron de Tor, soit différents de lui.

La présence de ces vibrions chez les pèlerins revenant du Hedjaz soulève le problème de leur origine. Les recherches faites en 1932 ont montré qu'ils n'existaient pas chez les pèlerins égyptiens avant leur départ pour le pèlerinage. Des enquêtes semblables chez les pèlerins au départ de l'Inde Britannique et des Indes Néerlandaises présenteraient un grand intérêt.

Les travaux en vue de la préparation d'un sérum type agglutinant le vibron cholérique sont entrés dans une nouvelle phase. On étudie en Grande-Bretagne la préparation d'un antigène chauffé, avec lequel on obtiendrait un sérum agglutinant « O ». Cet antigène pourrait être desséché et distribué aux laboratoires qui désireraient préparer pour leurs besoins un sérum agglutinant. Les essais préliminaires auront lieu dans l'Inde.

Variole. — La *Commission de la Variole* a rappelé que, dans les renseignements épidémiologiques, les cas de variole atténuée, en particulier du fait d'une vaccination antérieure, ne devraient jamais être dénommés *varioloïde* ni *variola minor* : la varioloïde n'est pas une affection distincte de la variole, et la variola minor (alastrim) a des caractères propres qui la différencient d'une variole atténuée. Une action est envisagée pour essayer d'obtenir que les rubriques employées dans ces renseignements soient toujours conformes aux règles adoptées par le Comité en 1930.

Des informations ont été communiquées sur les quelques cas d'encéphalite postvaccinale survenus en 1933 ou dans la période écoulée de 1934, aux Etats-Unis, en Angleterre, dans les Pays-Bas, en Suède, en Allemagne ; dans ces trois derniers pays, ils ont été ou plus rares ou moins graves en 1934 que dans la moyenne des années antérieures. En Belgique, un cas possible a été signalé ; dans l'Inde Britannique, on n'en a pas constaté. La rareté de l'encéphalite chez les enfants vaccinés en bas âge s'est de nouveau confirmée.

Il a été rendu compte des essais de culture de la vaccine sur l'allantochoirion de l'embryon de poulet, poursuivis en Angleterre, dans l'Inde Britannique, aux Etats-Unis, en Pologne, en Allemagne. La lymphe obtenue par ce procédé paraît être identique dans ses effets avec la lymphe ordinaire de génisse ; les réactions locales seraient peut-être un peu plus faibles. Dans l'Inde on a trouvé que l'activité diminuait après le troisième passage ; mais, aux Etats-Unis, on a pu la maintenir constante, en faisant passer périodiquement la souche sur les vaccinifères habituels ; et, en Angleterre, on a réalisé au *Government Lymph Establishment* 50 passages sans atténuation de la virulence ni diminution de la récolte par œuf. Les expériences de comparaison avec le vaccin ordinaire sont continuées dans de nombreux Instituts ; puis les essais de vaccination humaine, jusqu'ici encourageants, devront être effectués sur une grande échelle. Si les résultats sont satisfaisants, la méthode présentera l'avantage de la stérilité et celui d'un prix de revient modique.

Au Japon, le Docteur Yaoui a poursuivi la mise au point de sa méthode de purification de la lymphe vaccinale par absorption sur le kaolin et élution au moyen d'eau ammoniacale. Plus de 3.000 personnes ont été vaccinées avec le vaccin ainsi obtenu, employé en injection sous-cutanée. La réaction est modérée et de courte durée, l'immunité produite semblable à celle qui se développe après la vaccina-

tion habituelle. Toutefois, dans les revaccinations l'insertion cutanée du vaccin n'agit sur l'immunité que si la réaction est positive ; avec l'injection sous-cutanée du vaccin purifié, il y a toujours renforcement de l'immunité. Des expériences de vaccination par voie hypodermique ont aussi été faites récemment aux Etats-Unis et l'auteur estime que les avantages de la méthode l'emportent sur les inconvénients. La *Commission de la Variole* a jugé que ces essais étaient encore trop peu nombreux pour servir de matière à une discussion approfondie.

Typhus exanthématique. — Le vaccin préparé par G. Blanc à l'Institut Pasteur de Casablanca, suivant une méthode nouvelle, a été expérimenté au Maroc sur un groupe de 723 sujets. C'est un virus murin vivant, originairement très peu pathogène, et atténué par l'addition de bile. La rate et la vaginale d'un cobaye infecté suffisent pour préparer le vaccin nécessaire pour 1.000 injections. La préparation du vaccin et la vaccination des 723 sujets ont été réalisées en 4 heures. Après une injection, 10 des vaccinés ont été éprouvés avec une souche de virus murin plus virulente : 6 étaient immunisés. Après deux injections, 5 vaccinés qui ont été éprouvés étaient immuns. Cette vaccination n'immunisant que si elle donne une infection inapparente, on ne peut pour le moment se prononcer sur la durée de l'immunité obtenue. — En Egypte, une expérience réalisée avec le vaccin de Weigl a donné un résultat assez favorable.

L'existence du typhus exanthématique a été jusqu'ici très rarement signalée, et même mise en doute, en Indochine. Récemment, une épidémie de pneumococcémies a été rattachée au typhus ; chez tous les malades guéris qui ont pu être examinés, la réaction de Weil-Félix était positive.

V

Les autres sujets dont le Comité s'est occupé au cours de la session sont les suivants.

Tuberculose. — Le Délégué du Japon a communiqué les résultats obtenus à Osaka par la vaccination au moyen du B. C. G. en injection hypodermique, d'une part chez les élèves-infirmières de l'Hôpital de la Faculté de Médecine, d'autre part chez les ouvriers d'une filature. Dans les deux cas, la vaccination a entraîné une diminution de la morbidité tuberculeuse, par comparaison avec celle des témoins. Cependant, tous les vaccinés n'ont pas été protégés ; la vaccination ne dispense donc pas d'employer les autres méthodes de prévention de la tuberculose. Lorsque la réaction à la tuberculine ne devient pas positive à la suite de la vaccination, celle-ci devrait être renouvelée. La dose optimale pour l'adulte paraît être 0 mgr. 02.

En Indochine, une enquête a été faite parmi les fonctionnaires indochinois, en vue de rechercher ceux qui seraient susceptibles de recevoir des congés de longue durée. Sur 20.075 fonctionnaires examinés, on a dépisté 608 tuberculeux (soit 3,02 p. 100), dont 84 éliminant des bacilles tuberculeux.

(A suivre.)

AVIS & COMMUNIQUÉS

Le Président de la Chambre Consultative des Intérêts Economiques Etrangers a l'honneur d'informer les électeurs que les réclamations faites en vertu des dispositions de l'article 9 de l'Ordonnance Souveraine du 19 juin 1920, instituant la Chambre Consultative, doivent être faites, par écrit, dans un délai de quinze jours à dater de la présente publication.

L'article 9 porte :

« Les listes électorales, comprenant la répartition des électeurs entre les collèges, seront déposées au Secrétariat de la Chambre Consultative ; elles seront communiquées, sans frais, ni déplacement, à tout intéressé qui pourra en prendre copie.

« Le dépôt sera annoncé par un avis inséré au *Journal de Monaco*.

« Dans les quinze jours qui suivront cet avis, toute personne se prétendant indûment omise pourra réclamer son inscription et tout électeur inscrit pourra demander l'inscription d'une per-

« sonne indûment omise ou la radiation d'une personne indûment inscrite.

« Le même droit appartiendra au Ministre d'Etat. « Les réclamations seront adressées par écrit et sans frais au Secrétariat de la Chambre Consultative. Il en sera donné récépissé.

« Il sera statué dans le plus bref délai sur les réclamations par la Commission prévue à l'article 5. La décision de la Commission sera notifiée aux intéressés par lettre recommandée, signée du Secrétaire de la Chambre. Avis sera donné par le Président de la Commission au Ministre d'Etat. »

Les listes électorales de 1935 sont à la disposition des électeurs de 10 heures à 11 h. 30 et de 14 h. 30 à 17 h. 30, au Secrétariat de la Chambre Consultative, 17, rue Suffren-Reymond (2^e étage), à la Condamine.

Le septième volume des « Lois Usuelles » vient de paraître. Cet ouvrage, dont le prix est fixé à 50 francs, contient tous les textes législatifs et réglementaires, — Ordonnances-Lois, Lois, Ordonnances, Arrêtés, — parus du 1^{er} janvier 1931 au 31 décembre 1933. Comme les précédentes publications de cette nature, il est en vente au Secrétariat Général du Ministère d'Etat.

INFORMATIONS

S. A. S. la Princesse Héritière qu'accompagnait S. A. S. la Princesse Antoinette, a visité, vendredi dernier, l'Exposition d'Artisanat Danois organisée, dans les salons de l'ancien Sporting Club, par M. George Jorck, Consul Royal de Danemark.

Leurs Altesses Sérénissimes ont été reçues par M. et M^{me} George Jorck et M^{me} Polovtsoff.

M^{me} Jorck a remis à S. A. S. la Princesse Héritière une gerbe d'œillets blancs et rouges entourés d'un ruban aux couleurs monégasques et M. Jorck a offert une superbe boîte de bonbons à S. A. S. la Princesse Antoinette.

Leurs Altesses Sérénissimes, guidées par M. le Consul Jorck et par M^{me} Else Brammer, directrice de l'Exposition, se sont longuement arrêtées devant les vitrines et ont à maintes reprises manifesté leur admiration pour les productions de l'art danois.

**

Dimanche matin, S. A. S. le Prince Souverain, accompagné de Son Aide de camp, le Chef d'Escadrons Millescamps S'est, à Son tour, rendu à l'Exposition qu'il a visitée en détail sous la conduite de M. le Consul Jorck. Son Altesse Sérénissime a daigné féliciter le Consul Royal de son heureuse initiative et du succès qu'elle ne cesse de rencontrer auprès du public.

S. A. S. le Prince Souverain a daigné honorer de Sa présence la soirée de gala donnée, lundi dernier, par la Société de la Légion d'Honneur dans la Nouvelle Salle de Musique gracieusement mise à la disposition des organisateurs par la Société des Bains de Mer.

Dès l'ouverture des portes, à 9 h. 45, la salle été occupée par un public élégant où l'éclat des uniformes se mêlait aux fraîches couleurs des toilettes féminines.

A 10 heures exactement, S. A. S. le Prince accompagné de S. Exc. le Comte de Maleville, Son Ministre Plénipotentiaire en France, et des Membres de Sa Maison, a été salué à Sa descente de voiture par le Général Weiller, Commandant Supérieur de la Force Publique, auquel s'était joint S. Exc. le Ministre d'Etat, et par les Membres du Comité de la Légion d'Honneur. Une section de Carabiniers, sous les ordres du Commandant Joly, a rendu les honneurs.

Le Prince qui portait l'uniforme de Général de l'Armée Française rehaussé des insignes de Grand Maître de l'Ordre de Saint-Charles, de Grand Croix de la Légion d'Honneur, de la Médaille Militaire et de la Croix de Guerre a été accompagné jusqu'à Sa loge où Son entrée a été saluée par l'exécution de l'*Hymne Monégasque* et de *La Marseillaise* écoutés debout par toute la salle et chaudement applaudis.

Son Altesse Sérénissime a pris place, ayant à Sa droite le Général Weiller et, à Sa gauche, la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais. En arrière du Souverain se trouvaient S. Exc. le Comte de Maleville, le Médecin-Colonel Lotiet, Premier Médecin, et le Commandant Millescamps, Aide de camp.

Le programme comportait l'ouverture de l'opéra-ballet de *Corisande* composé à la fin du XVIII^e siècle par Honoré Langlé, né à Monaco, en 1741 et exécuté par l'Orchestre de Monte-Carlo sous la direction de M. Scotto. Cette œuvre a été suivie d'un spectacle heureusement composé où des danseurs et des chanteurs de music-hall se sont fait longuement applaudir et où les artistes du ballet de Monte-Carlo ont obtenu le plus brillant succès dans leur répertoire.

À la fin du concert, S. A. S. le Prince qui, à plusieurs reprises, avait donné le signal des applaudissements, s'est retiré avec Sa suite, accompagné jusqu'à Sa voiture avec le même cérémonial qu'à Son arrivée.

Le bal a commencé aussitôt après et s'est prolongé jusqu'à une heure avancée.

Avant-hier, a eu lieu, au Gouvernement, une charmante manifestation de sympathie en l'honneur de M. Bernard Gallèpe, Conseiller de Gouvernement, atteint par la limite d'âge, à qui S.A.S. le Prince a daigné décerner l'honorariat et la Croix d'Officier de l'Ordre de Saint-Charles en témoignage de Sa satisfaction.

Cette manifestation, profondément émouvante en sa simplicité, s'est déroulée, vers la fin de la matinée, dans le Cabinet de Son Excellence le Ministre d'Etat, en présence de M. Louis de Castro, Conseiller de Gouvernement pour les Finances, M. Hanne Secrétaire en Chef, et de tout le personnel du Ministère d'Etat.

Dans une délicate improvisation, M. Bouilloux-Lafont a tenu à rappeler la longue et brillante carrière de M. Gallèpe. Evoquant, tour à tour, les années passées en Tunisie, au service de la France, et celles consacrées au service de la Principauté, il fit un éloge mérité des belles qualités de son ancien collaborateur, homme de cœur, affable, pondéré et désintéressé, travailleur ordonné et passionné, imbu de ses responsabilités et de la notion du devoir.

Se faisant l'interprète de tous, il lui exprima, tant ses regrets personnels que ceux du Gouvernement et de la population tout entière, de le voir quitter un poste où son activité s'exerça tant d'années avec une si grande compétence.

Puis, lui donnant l'accolade, il lui remit les insignes en diamants de l'Ordre de Saint-Charles, parmi les applaudissements unanimes.

M. Gallèpe, étreint par une émotion qu'il avait peine à surmonter, tint cependant à remercier tout le monde de cette touchante attention et à exprimer, à son tour, ses regrets et sa tristesse de quitter une maison qui était un peu la sienne et à laquelle il a donné le meilleur de lui-même.

Il tint aussi à serrer la main à tous, et c'est au milieu de l'émotion générale que se termina cette manifestation.

SOCIÉTÉ DE CONFÉRENCES

Tous les amateurs de grande musique s'étaient donné rendez-vous, lundi dernier, à la Salle du Quai de Plaisance pour entendre M. William Montillet,

le célèbre professeur d'orgue et organiste de Genève, parler de l'œuvre immense de J.-S. Bach.

L'éminent conférencier résuma d'abord la biographie de son héros.

J.-S. Bach naquit en Thuringe le 30 mars 1685, d'une famille qui comptait trois générations de musiciens. Tout jeune, il apprit le violon et y devint sûrement d'une jolie force si l'on en juge par les œuvres qu'il écrivit pour le violon et qui prouvent qu'il connaissait parfaitement la technique de cet instrument.

Le compositeur qui, à l'époque de sa formation intellectuelle fut le premier à exercer sur lui une sérieuse influence, fut Vivaldi. Puis, ce fut le grand claveciniste français Couperin.

Il fut tour à tour organiste, maître de chapelle, surtout à l'Eglise Saint-Thomas de Leipzig.

Il composa des centaines de Chorals, d'une perfection et d'une beauté définitives.

Puis, ce fut le *Clavecin bien tempéré*, d'une telle grandeur, d'une telle importance, que l'on a pu dire : « Si toute la musique, par un impossible cataclysme, disparaissait de la terre et que le *Clavecin bien tempéré* échappât au désastre, toute la musique serait sauvée ».

Ses œuvres sont innombrables, soit pour le clavecin, soit pour l'orgue. Ce sont des préludes, des cantates, des fugues : tout ce qu'il composa est absolument admirable.

Le caractère essentiel de la musique de J.-S. Bach, c'est la sérénité. Tout en est de la plus haute perfection et du plus prodigieux équilibre.

Ses derniers chefs-d'œuvre furent les *Passions*, notamment la *Passion selon Saint Mathieu*, qu'il écrivit en 1829.

Au cours de cette conférence, extrêmement documentée, plusieurs clichés furent projetés sur l'écran, entre autres la maison natale de J.-S. Bach ; son portrait, qui souleva une chaleureuse salve d'applaudissements ; l'église Saint-Thomas de Leipzig ; un tableau datant du XIX^e siècle, représentant Bach jouant du clavecin au milieu de sa famille.

Et M. Montillet nous fit entendre trois disques, une merveilleuse gavotte jouée au clavecin par M^{me} Landowska, et deux mouvements du *Concerto* pour deux violons, exécutés avec un art splendide par Menuhin et Enesco.

L'auditoire a suivi cette belle conférence avec une fervente attention et en a remercié M. Montillet par des applaudissements unanimes et prolongés.

Malgré la pluie, une nombreuse assistance était venue écouter mercredi soir le Lieutenant-Colonel Bernard, Directeur de Conférences-Côte d'Azur. Le très distingué conférencier devait parler d'Alphonse Daudet et de la Provence, sujet fort intéressant qui fut traité magistralement et dans une langue de la plus haute tenue littéraire.

Taine prétend que la production littéraire d'un écrivain est déterminée par trois causes générales : *la race, le moment, le milieu*.

Ces trois « forces » vont servir de guides pour étudier l'œuvre d'Alphonse Daudet.

La race. Daudet est un provençal qui aime sa petite patrie avec la même passion que la grande. Il fut récompensé de son amour pour la Provence, à laquelle il doit ses meilleurs ouvrages : « Numa Roumestan », « L'Arlésienne », « Les Lettres de mon Moulin », « Les Trois Tartarin ».

Le moment. Daudet, qui appartient à la deuxième moitié du XIX^e siècle, subit l'empreinte du *réalisme*.

Le milieu. Daudet a également subi l'influence des villes et des régions où il a séjourné : la Provence, la Corse, l'Algérie, Paris.

Ses œuvres se composent : 1^o de *Contes* parmi lesquels émergent « les Lettres de mon Moulin » ; 2^o de *Romans satiriques* qui lui ont permis de caricaturer les académiciens et de peindre avec humour ses compatriotes du Midi ; 3^o de *Romans de mœurs* parisiennes.

Les romans de Daudet sont « des miroirs qui se promènent le long d'une route ». L'intrigue, le relief de ses personnages, les mobiles auxquels ils obéissent, enfin la qualité exceptionnelle du style classent cet auteur provençal au tout premier rang de nos écrivains.

La lecture de l'un de ses contes, « Les Vieux », fut la plus éloquente des démonstrations et servit de péroraison à cette excellente conférence qui fut particulièrement goûtée de l'auditoire et très chaleureusement applaudie.

Dans son audience du 29 janvier 1935, le Tribunal Correctionnel a prononcé les jugements ci-après :

V. D. R.-F.-R., s'étant dit B., D., de S., Van D., Van den G., etc..., né le 18 décembre 1893, à Beirvelde (Belgique), sans domicile connu : six mois de prison et 25 francs d'amende, pour vols ;

L. H.-J., commerçant, né le 12 décembre 1894, à Berlin (Allemagne), ayant résidé à Monte-Carlo, actuellement sans domicile ni résidence connus : deux ans de prison et 100 francs d'amende (par défaut), pour émission frauduleuse de chèques et vol ;

G. P.-M., chauffeur de taxi, né le 22 juin 1891, à Giarole-Mouferrato (Italie), demeurant à Beausoleil : 16 francs d'amende (avec sursis), pour coups volontaires et réciproques ;

O. A.-V., chauffeur de taxi, né le 26 février 1908, à Monaco, demeurant à Beausoleil : 16 francs d'amende (avec sursis), pour coups volontaires et réciproques ;

D. B., manoeuvre, né le 5 septembre 1906, à Dianò-Alba (Italie) demeurant à Saint-Martin-du-Var : huit jours de prison, pour infraction à Arrêté d'expulsion.

LA VIE ARTISTIQUE

REPRÉSENTATIONS D'OPÉRAS

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE

S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Rigoletto

Les œuvres musicales, franchement et richement inspirées, ne laissent jamais personne indifférent. C'est dire combien peu l'on se plaint de réentendre, ici, chaque année, *Rigoletto*.

La partition de Verdi étant vieille de plus de quatre-vingts années, marquée par conséquent au millésime de son temps, on serait mal venu de lui reprocher sa pénurie harmonique et ses faiblesses orchestrales. Mais si la musique de *Rigoletto* est, parfois, en quelques-unes de ses parties, entachée de vulgarité, elle possède de telles splendeurs mélodiques, des qualités dramatiques d'un tel éclat, des accents de tendresse et de douleur si justes et si poignants que ses fortes beautés font oublier les imperfections de la forme. Et quand, par exemple, l'on vient d'entendre le *quatuor*, qui illumine le quatrième acte, n'est-on pas obligé de convenir que les Puccini et les Leoncavallo, malgré le bruit fait autour de leurs productions, plus ou moins banales, n'ont jamais écrit, à aucun moment de leur carrière, une page de pareille envergure d'inspiration, d'une semblable magnificence ?

Tout ayant été dit et répété à propos de Verdi, laissons dans sa gloire l'auguste maître, que le génie caressa de son aile, et qui était de la race de ces hommes inspirés des dieux dont il est parlé dans l'*Odyssée*.

L'interprétation de *Rigoletto* mit en valeur M^{lle} Desi Halban Kurz et M. Simone (Gilda et le Duc).

M^{lle} Desi Halban Kurz est une jeune personne, gracile de forme, douée d'une voix, jolie de timbre, de volume suffisant, facile, et souple. Le travail fera disparaître certaines petites acidités de fruit vert qui se perçoivent

de-ci de-là en écoutant chanter cette cantatrice éminemment sympathique sachant déjà habilement se servir de sa voix et en tirer de ravissants effets.

Mlle Desi Halban Kurz a fait mieux que bonne et gracieuse figure en Gilda; son succès a été des plus vifs.

M. Simone s'est tiré de l'interprétation du rôle plutôt ingrat du Duc le plus adroitement du monde. Il en a chanté les airs connus avec beaucoup de charme et il n'y a, en somme, que des éloges à lui adresser. Il partagea les bravos, et il y en eut l avec son aimable et souriante partenaire et avec M. Formichi. MM. Marvini, Chadwick et Mmes Lyani et Faletti donnèrent très intelligemment et très louablement la réplique aux deux artistes ci-dessus mentionnés.

L'orchestre, sous la conduite de M. Scotto, se distinguait ainsi qu'il en a l'habitude. Choristes, danseuses et danseurs s'avèrent pleins de zèle.

Vastes et beaux décors de Visconti, costumes choisis avec goût et mise en scène comme de coutume à Monte-Carlo.

Au cours de la soirée, les applaudissements ne chôment pas.

Orphée

Pour les gens de notre époque, Gluck est une sorte de patriarche de la bible musicale, digne de tous les respects et de toutes les vénéraisons.

Et, parmi les amateurs et snobs, se piquant d'aimer la musique et d'en raisonner, qui se permettrait de ne pas admirer Gluck? Qui oserait nier la noblesse de son style, la puissance de sa force dramatique, l'ampleur de son expression, la pureté de ligne et la belle simplicité de ses tragédies lyriques? Pourtant, sont-ils si communs que cela ceux qui, en dehors des musiciens et des érudits, connaissent les partitions d'*Iphigénie en Aulide*, d'*Orphée*, d'*Alceste*, d'*Iphigénie en Tauride* et d'*Armide*?

Orphée, représenté, ici, le dimanche 10 février, est, une de ces dominantes merveilles qui ne devraient pas quitter le répertoire des scènes lyriques. Car, où trouver plus pathétique sujet, plus irrésistibles élans de passion, plus comparables cris de douleur, plus de beauté et de grandeur réunies?

Le 5 octobre 1762, au théâtre impérial de Vienne, fut joué *Orfeo ed Euridice* « azione teatrale per la musica del Signor Cavaliere Cristofano Gluck ». C'était un opéra en 3 actes courts, dont le texte italien avait été écrit par Calzabigi. Plus tard, en vue de la France, le livret fut traduit de l'italien par Molines, et Gluck modifia et remania très notablement sa partition, y introduisant de nouveaux morceaux et transposant le rôle d'*Orphée* pour la voix de haute contre (ténor haut) de Legros. L'œuvre, ainsi transformée et enrichie, parut sur la scène de l'Académie Royale de Musique, à Paris, le mardi 2 août 1774. Elle y obtint un tel triomphe que rien ne peut en donner une idée.

Les seigneurs de la cour et les humains assez favorisés du sort pour avoir pu assister à la 1^{re} soirée d'*Orphée* ne pussent pas la folie délirante jusqu'à imiter les Abdéritains, lesquels, après la représentation de l'*Andromède* d'Euripide, se promenaient à grands pas par la ville en gesticulant véhémentement, déclamant et criant: « Amour, tyran des hommes et des Dieux »; mais il s'en fallait de bien peu, si l'on en croit les écrits et les dires d'alors, assurant que, pendant des semaines et des semaines, il ne fut uniquement question, à Paris et à Versailles, que d'*Orphée*: le temps se passait à en rêver ou à en méditer.

J.-J. Rousseau raffolait si extraordinairement du chef-d'œuvre du Chevalier Gluck qu'il n'en manquait pas une seule audition.

Mlle de Lespinasse répondait à quelqu'un lui parlant des mérites aimables d'un opéra: « comment comparer ce qui ne « fait que plaire à ce qui remplit l'âme, à ce qui « la pénètre, à ce qui la bouleverse? ».

Voltaire écrivait au Chevalier de l'Isle: « Nous sommes « tous Gluck à Ferney », et, à un autre de ses amis: « Il me semble que Louis XVI et M. Gluck vont créer un « nouveau siècle. C'est un Solon sous lequel nous aurons « un Orphée ».

On voit par ces citations à quel ton était monté l'enthousiasme.

Tout le monde avait l'impression qu'*Orphée* était une œuvre d'une nouveauté magistrale et géniale. Avec *Orphée* (succédant à *Iphigénie en Aulide*) Gluck atteignit à l'apogée de sa gloire. Protégé de la reine Marie-Antoinette, très considéré du roi, caressé, choyé par les grands, il était l'objet de la part de la foule des marques d'adulations les plus inouïes.

Dès l'apparition d'*Orphée*, couché aux pieds du tombeau d'Eurydice, dans le bois retentissant de ses plaintes, on est la proie du ravissement. Cette évo-

lution superbe de l'antiquité sacrée, cette musique aux rythmes lents, solennelle et éloquente en son auguste désolation, cette émouvante simplicité, tout saisit et angoisse l'imagination. La scène des enfers, où la voix implorante du chantre inspiré, alterne avec le tumulte rugissant des chœurs et des cuivres déchainés, dans lequel tumulte se perdent les aboiements de Cerbère; puis, Orphée, par ses déchirantes et mélodieuses suppliques, finissant par avoir raison des résistances, des colères et des rages des monstres de l'Érèbe — la lumière chassant la nuit — et obligeant spectres et larves à lui livrer passage, cette scène supérieurement dramatique est d'un prodigieux effet.

A propos de l'acte des enfers, Berlioz raconte que, pendant les répétitions d'*Orphée*, à l'Académie Royale de Musique, le ténor Legros s'obstinait à hurler, selon sa méthode, la phrase de l'entrée au Tartare: « Laissez-vous toucher par mes pleurs! ». Un jour enfin Gluck exaspéré l'interrompit au milieu de sa période et lui envoya cette bourrade en pleine poitrine: « Monsieur! Monsieur! voulez-vous bien modérer vos clameurs! De par le diable, on ne crie pas ainsi en enfer! ». Gluck, en l'occasion, était de meilleure composition que Lulli cassant son violon sur la tête d'un mauvais musicien ou Hændel jetant une chanteuse récalcitrante par la fenêtre...

Ce qui dans *Orphée* est de la plus suave poésie et d'une ineffable beauté, c'est l'acte des Champs Élysées. Dans le bleu vaporeux d'un jardin enchanté, aux lointains se noyant dans un mirage d'or, des ombres glissent silencieuses et légères. Là, tout est sérénité, grâce et harmonie; et la musique de Gluck, à travers laquelle passe un souffle divin, fait songer au vers de Dante:

Una melodia correva per l'aer luminoso.

Combien ces Champs Élysées, lumineusement exquis, où les ombres heureuses se cherchent, s'appellent pour, ensemble, errer et voltiger par les bois odoriférants et les prairies émaillées de fleurs, sont différents des sombres et désespérés Champs Élysées, d'Homère, perdus dans la nuit Cimmérienne, dont, inconsolable d'avoir perdu la vie, Achille foule rageusement de son pied de héros les froides touffes d'asphodèle! Quel adorable monologue que celui d'*Orphée* décrivant le séjour bienheureux: « Quel nouveau ciel pare ces lieux! ». Quel délice d'entendre l'air avec chœurs de l'ombre heureuse: « Cet asile aimable et tranquille! ».

Et le duo, si plein de trouble et de désespérance et l'accent suprêmement poignant et tragique de l'air célèbre: « J'ai perdu mon Eurydice », et l'admirable *largo*: « Oui, je te suis cher objet de ma foi » et... arrêtons-nous.

Orphée est un de ces ouvrages qui impressionnent et émeuvent profondément, tant la musique en est humaine, vaste, grandement expressive, de tenue sévère et sans ornements superflus, « n'ayant d'autre parure que sa propre beauté ».

Une œuvre comme *Orphée* nécessite chez les interprètes de la grandeur, du style, de la vérité dans l'expression de la passion et de la douleur, un tel ensemble de qualités rares, et une étude si approfondie des rôles, qu'il ne faut pas demander l'absolue perfection, surtout à des artistes n'ayant eu que deux ou trois répétitions pour établir leurs personnages, alors qu'il leur en aurait fallu pour le moins quinze ou vingt.

M. Genin, à qui incombait la responsabilité écrasante de chanter Orphée, a fait preuve d'une intelligence, d'une vaillance, d'une endurance et, ajoutons, d'une solidité de talent qu'il serait de la dernière injustice de ne point reconnaître. Car ce n'est pas une petite affaire que d'incarner Orphée. M. Genin n'a pas succombé sous le poids du rôle. Il s'y est même montré très à son avantage à force de sincérité et d'émotion. Il a même su tirer de sa voix de dramatiques accents qu'on n'attendait certainement pas d'un ténor, plus de charme que de force. On l'a beaucoup applaudi et fêté, et l'on a joliment bien fait. Mmes Agnus (Eurydice) et Lyani (l'Amour) eurent leur part légitime de bravos.

Et l'orchestre, dirigé par M. Steiman, exécuta la grandiose musique de Gluck avec le respect qu'elle réclame.

La mise en scène servit bellement le vieux chef-d'œuvre qu'encadraient et enrichissaient de remarquables décors. Quel artiste que Visconti! Et combien réussi son décor du premier acte, où, dans les tristesses d'un bois environné de nuit, défilent lentement des pleureuses autour du tombeau d'Eurydice. Et cet enfer rutilant et flamboyant, plein de rumeurs et d'effroi, dans lequel grouillent et rampent des larves et où surgit Orphée, nimbé de lumière, la lyre à la main! Enfin, ces délicieux et poétiques, Champs Élysées, semblant sortis de l'idéale rêverie d'un Puvic de Chavanne! — de pareils tableaux

laissent dans l'esprit une impression qui est un pur enchantement.

Orphée triompha ainsi que doit triompher toute œuvre de beauté souveraine.

A. C.

DANS LES CONCERTS

Un baryton, appartenant à la troupe du Théâtre de la Scala de Milan, M. Mariano Stabile, se fit aussi apprécier qu'applaudir au Concert de Gala du mercredi 6 février, dans *Aria di Chiesa* de Stradella, *Don Juan* (la sérénade) de Mozart, *Il Barbieri di Siviglia* (air de Figaro) de Rossini, *Caro mio ben* de Giordano, *Otello* (le songe) de Verdi, *Ultima canzone* de Tosti, *Tarentella Siciliana cantata* (chanson populaire), *Occhi di Fata* de Denza et *Falstaff* (quand'ero paggio) de Verdi. Cet excellent et expérimenté artiste, à la voix belle et généreuse, chanta pour le meilleur plaisir du public les morceaux cités plus haut, dont quelques-uns, écrits pour le théâtre, ne gagnent peut-être pas énormément à être entendus au Concert. M. Mariano Stabile recueillit une foule de bravos. La preste, spirituelle, exquise et éternellement jeune *Ouverture du Barbier de Séville* de Rossini, *Prélude, Choral et Fugue* de Bach-Pièrné et *La Valse* de Ravel figuraient au programme du « Gala ».

Au Concert de Gala du vendredi 8 février, M. Georges Georgesco dirigea avec sa maîtrise nerveusement coutumière, les deux poèmes symphoniques: *La Péri* et *Les Fontaines de Rome* de Dukas et de Respighi et l'*Ouverture du Carnaval Romain* de Berlioz. M. Mariano Stabile, à nouveau, charma les amateurs de chant en interprétant *Tannhauser* (o tu bell astro incantator) de Wagner, *La Damnation de Faust* (air des Roses) de Berlioz, *Otello* (credo) de Verdi, pages superbes et de grandes exigences expressives, qui, en dépit de tout l'art mis par M. Stabile dans leur interprétation, furent sans doute moins favorables au chanteur que des airs de caractère plus léger et d'un italianisme savoureusement populaire, tels que *Carrittura Siciliana* de de Lucca (faisant penser à certaine « cousine » de Mayol) et *Tarrantella Napolitana* de Rossini. En ces airs amusants, et de mouvements endiablés, M. Mariano Stabile se surpassa. A la fin, la salle menaça de crouler sous les applaudissements.

A. C.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seing privé, en date à Monaco du 25 janvier 1935, enregistré, M. Marc-Félix-Georges BELLONE, commerçant, demeurant à Monaco, Villa Clotilde, nouvelle route des Révoires, a vendu à Mme Christine GIRIBALDI, épouse de M. Louis SAGLIETTO, demeurant à la même adresse, le fonds de commerce d'alimentation générale en gros et demi-gros, avec vente au détail d'articles d'épicerie et comestibles, exploité à l'adresse ci-dessus.

Opposition, s'il y a lieu, au fonds vendu, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 14 février 1935.

Cession de Fonds de Commerce (Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco, du 19 décembre 1934, enregistré, M. Félix-Sylvio-Marc TESTA, demeurant n° 2, avenue Saint-Laurent, à Monte-Carlo a acquis de Mme Marie-Caroline-Camille AINESI, commerçante, demeurant n° 1, rue des Boules, à Monte-Carlo, épouse de M. Émile-François TAMAGNO, le fonds de commerce d'épicerie et comestibles qu'elle exploitait n° 1, rue des Boules, à Monte-Carlo.

Opposition, s'il y a lieu, entre les mains de l'acquéreur, n° 2, avenue Saint-Laurent, à Monte-Carlo, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 14 février 1935.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO

**AVIS DE CONVOCATION
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, au Siège social, au Casino de Monte-Carlo, le Mardi 16 Avril 1935, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur l'Ordre du Jour suivant :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes ;
- 3° Approbation des Comptes, s'il y a lieu ; Quitus à donner aux Administrateurs ;
- 4° Application des bénéfices, s'il y a lieu ; fixation du dividende, s'il y a lieu ;
- 5° Ratification de nominations d'Administrateurs ;
- 6° Nomination de trois Administrateurs en remplacement de trois Administrateurs sortants et rééligibles ;
- 7° Ratification de conventions diverses ;
- 8° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou es-qualité avec la Société, dans les conditions de l'article 24 des Statuts ;
- 9° Nomination des Commissaires aux Comptes et fixation de leurs émoluments.

Les dépôts de titres devront être effectués auprès de banques, agents de change ou notaires, suivant les modes et dans les conditions prévus aux Statuts.

MM. les Actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée, soit parce qu'ils sont empêchés, soit parce qu'ils ne possèdent pas un nombre de titres suffisant (cent actions ou l'équivalent en cinquièmes), soit parce qu'ils ne sont pas en mesure de se grouper, doivent, pour être représentés, remplir les formalités suivantes :

1° Déposer leurs titres dans les caisses d'une banque, d'un agent de change ou d'un notaire qui les immobilisera jusqu'au lendemain de l'Assemblée ;

2° Remettre leur pouvoir à la banque, à l'agent de change ou au notaire dépositaire qui l'acheminera au siège social après avoir régularisé le dépôt ou adresser directement au siège social ce pouvoir avec le récépissé de dépôt des titres.

La feuille de dépôt des titres étant close au Siège de la Société, à Monaco, dix jours pleins avant le jour de l'Assemblée, le Conseil prie instamment MM. les Actionnaires, quel que soit le nombre de leurs titres, de remettre leurs pouvoirs et leurs instructions à leur banque avant le 1^{er} Avril, pour en permettre l'arrivée au siège social dans les délais statutaires.

JETONS DE PRÉSENCE. — *Il a été décidé d'attribuer aux Actionnaires 2 francs par action et 1 franc par cinquième, présents ou représentés.*

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

**Société Civile
des Porteurs d'Obligations Hypothécaires
sur l'Immeuble de l'Hôtel Victoria à Monte-Carlo**

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les Porteurs d'obligations hypothécaires sur l'immeuble de l'Hôtel Victoria, à Monte-Carlo, sont convoqués en Assemblée Générale pour le lundi 25 février 1935, à 15 heures, à l'Hôtel Victoria, n° 13, boulevard Princesse-Charlotte, à Monte-Carlo, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Compte rendu et communications des Administrateurs ;

Résolutions à prendre en vue de la réalisation du gage ;

Questions diverses.

L'Assemblée se compose de tous les Porteurs de dix obligations au moins, ayant, trois jours au moins avant l'Assemblée, déposé, au siège social, leurs titres ou le récépissé de leurs titres. Les propriétaires de moins de dix obligations peuvent se réunir pour se faire représenter à l'Assemblée par l'un d'eux. Nul ne peut être porteur de pouvoirs s'il n'est lui-même obligataire et membre de l'Assemblée.

Monaco, le 14 février 1935.

Les Administrateurs de la Société Civile :

Joseph RAVEL,
Victor DUNAN,
C. GIRAULT.

**Société Civile des Porteurs d'Obligations
de la Société Anonyme "Auto-Riviera"**

AVIS

La Société des Porteurs d'Obligations de la Société Auto Riviera informe les porteurs d'obligations que le dixième tirage au sort, prévu aux Statuts de cette Société pour l'amortissement de 369 Obligations, aura lieu au siège social, rue des Lilas, à Monte-Carlo, le samedi 16 mars 1935, à 10 heures du matin.

GUERIR

Attention aux Congestions Pulmonaires

A cette époque de l'année où la température est basse et l'atmosphère humide, les affections, qui atteignent les poumons, sont particulièrement fréquentes.

Parmi elles, il n'en est pas de plus dangereuses que les congestions pulmonaires, surtout pour les sujets dont l'organisme est affaibli et notamment pour les vieillards.

Dans son numéro du 1^{er} février, « GUERIR », la grande revue de vulgarisation médicale et scientifique, toujours soucieuse de conseiller utilement ses lecteurs, donne, sous la signature du Docteur F.-C. Le Marois, un article d'actualité très pratique sur cette redoutable maladie.

Lisez également dans ce même numéro les magnifiques études suivantes : La jeune fille anémique, par le Dr J. Lévy-Klotz. — Tout le monde peut porter secours en cas d'hémorragie, par le Dr P. Gallais. — Les fondements de la morale sexuelle, par le Dr O. Béliard. — La cystite, par le Dr E. Arab, professeur à la Faculté de Médecine de Beyrouth. — Vie élémentaire et vie organisée, par le Dr P. Rosenthal. — Comment traiter les obsessions, par le Dr Gilbert-Robin. — Les dysphagies, par le Dr P.-A. Labbat. — Nouvelle thérapeutique des cir-

rhoses, par le Dr Maurice Rollet. — Avant et après l'opération, par le Dr Roberget. — Grandeur de l'acte opératoire, par le Professeur J.-L. Faure, professeur honoraire de clinique gynécologique, professeur honoraire à la Faculté de Médecine de Paris. — L'orange et ses propriétés, par le Dr François Neuville. — L'effort des municipalités en urbanisme, par le Dr René Martial. — Les coliques néphrétiques, par le Dr Pierre Kahn. — Comment nous défendre contre le bruit, par le Dr G. Daniel. — La protection administrative de l'enfance en nourrice, par le Dr d'Hermigny de Bruce. — Les régimes en médecine : l'alimentation des cardiaques, par le Dr Louis Ménager, etc.

Nous rappelons que « GUERIR » paraît le 1^{er} et le 15 de chaque mois sur 24 pages et est en vente chez tous les marchands de journaux au prix de 2 francs. A défaut, envoi franco : « GUERIR », 12 bis, rue Keppler, Paris-16^e. (Joindre 2 francs en timbres-poste.)

MAISONS POUR TOUS

La Revue pratique de l'Habitation et du Foyer, édition exceptionnelle de Jardins et Basses-Cours, multiplie les modèles de jolies maisons et les conseils pour les construire, même si vous n'avez pas d'argent.

HACHETTE, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (6^e)

MONTE-CARLO

**SAISON D'HIVER
15 Novembre - 15 Mai**

TOUS LES ARTS

TOUS LES SPORTS

TOUTES LES ATTRACTIONS

GOLF

18 Trous -- Ouvert toute l'Année

MONTE-CARLO COUNTRY CLUB

20 Courts de Tennis et de Squash Racquets

:: :: :: RESTAURANT :: :: ::

MONTE-CARLO BEACH

Piscine Olympique

ETABLISSEMENT PHYSIOTHERAPIQUE

Son Luxe, son Confort, ses Installations Modernes

**COMMUNICATIONS RAPIDES
PAR CHEMIN DE FER P.-L.-M.**

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 31 mars 1932. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 25601.

Exploit de M. Pissarello, huissier à Monaco, en date du 16 mars 1934. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 55996 à 56000.

Exploit de M. Vialon, huissier à Monaco, en date du 8 février 1935. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 44620, 53447.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance

Du 16 février 1934. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 8251.

Le Gérant : Charles MARTINI

Imprimerie de Monaco. — 1935